



COMMENTAIRES DU CPQ

DANS LE CADRE DU PROJET DE LIGNE À 735KV ENTRE LES POSTES
MICOUA ET DU SAGUENAY

FÉVRIER 2019

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada.

1^{er} trimestre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Aperçu du projet	1
Analyse des différents aspects du projet	2
A. <i>Les justifications stratégiques et techniques du projet</i>	2
B. <i>Les retombées économiques et sociales du projet</i>	3
C. <i>Les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels et mesures de mitigation</i>	4
Conclusion	5

INTRODUCTION

Tout projet susceptible de créer des conditions favorables au développement durable du Québec est d'intérêt particulier pour le CPQ (Conseil du patronat du Québec). Le CPQ intervient dans ce débat en tant qu'acteur socio-économique qui souhaite que des projets propices à une plus grande prospérité économique du Québec aillent de l'avant. Dans la quête de cette prospérité, nous estimons que les considérations économiques, sociales et écologiques devraient être intégrées de façon équilibrée et complémentaire.

Dans le cadre de sa vision de développement durable et de ses interventions, le CPQ cherche à réunir des conditions favorables à l'investissement dans différents secteurs industriels et énergétiques. Il cherche aussi à assurer aux consommateurs d'énergie un approvisionnement stable et fiable à un prix abordable, le plus prévisible possible, et, dans la mesure du possible, à moindre empreinte carbone. À cet égard, l'énergie hydro-électrique constitue sans contredit une source d'énergie propre de prédilection.

Historiquement, le développement de l'infrastructure énergétique au Québec, notamment hydro-électrique, a favorisé la croissance économique, la diversification industrielle, la création de richesse et l'élévation du niveau de vie au Québec en général, et, en particulier, dans les territoires et les collectivités desservis par ses activités. Hydro-Québec a ainsi contribué, dans la dernière année, pour plus de 4G\$ aux revenus du gouvernement du Québec. Les exportations nettes ont atteint un sommet historique de 36,1 TWh, contribuant pour 744 M\$ au bénéfice net de l'entreprise. Parallèlement, les achats de biens et de services dans toutes les régions du Québec se sont élevés à 2,6 G\$, et les investissements dans toutes les régions du Québec à 3,4 G\$.

Sur le plan environnemental, le développement du potentiel hydroélectrique du Québec contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Comme toutes les sociétés développées, le Québec souhaite recourir davantage à des énergies renouvelables et en tirer profit. Or, l'hydroélectricité représente 42% du bilan énergétique du Québec, présente plusieurs opportunités de croissance dans certains marchés intérieurs, en plus d'offrir des surplus pouvant être exportés.

À cet égard, il est crucial d'apporter toute l'attention nécessaire aux projets de la société d'État qui contribuent significativement à la stabilisation et à l'optimisation de son réseau de distribution.

Le projet à l'étude représente une importante opportunité pour améliorer la compétitivité des installations hydro-électriques du Québec en fournissant une source fiable, verte et concurrentielle d'approvisionnement.

APERÇU DU PROJET

Hydro-Québec TransÉnergie voudrait construire une ligne à 735 kV d'une longueur de 262 km entre le poste Micoua, dans la région administrative de la Côte-Nord et le poste du Saguenay. Le tracé proposé longerait sur environ 120 km, soit près de la moitié de son parcours, une ligne à 735 kV existante. Cette nouvelle ligne emprunterait un tracé situé à 88 % sur des terres publiques situées dans le territoire de la MRC de Manicouagan, de la MRC La Haute-Côte-Nord et de la MRC Le Fjord-du-Saguenay ainsi que dans le territoire de la Ville de Saguenay.

La réalisation de cette ligne entraînerait du déboisement sur une superficie de 1 589 ha et nécessiterait l'installation de 591 pylônes dont 14 se trouveraient en milieux humides. La ligne traverserait aussi des terres agricoles protégées sur environ 24 km. De plus, l'ajout de cette nouvelle ligne obligerait l'initiateur à agrandir le poste du Saguenay d'une superficie de 33 550 m² et de déplacer une ligne à 735 kV sur le périmètre du poste.

Le coût total du projet est estimé à 690,6 M\$, soit 632,3 M\$ pour la ligne, 20,4 M\$ pour l'ajout d'équipements au poste Micoua et 37,9 M\$ pour l'agrandissement et l'ajout d'équipements au poste du Saguenay. Les travaux s'échelonnent sur près de trois ans, de l'automne 2019 à l'été 2022, pour une mise en service à l'automne 2022.

ANALYSE DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU PROJET

A. Les justifications stratégiques et techniques du projet

Le CPQ considère que la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique figurent parmi les piliers d'une économie durable. Dès lors, il importe, comme société, d'investir dans des infrastructures modernes tout en permettant une exploitation responsable de nos ressources naturelles. La sécurité énergétique peut être définie comme étant la capacité de la chaîne d'approvisionnement de répondre de manière continue et fiable à la demande finale des consommateurs, surtout dans des situations exceptionnelles, comme des phénomènes naturels, qui se produisent à l'occasion.

Dans cette perspective, le projet de ligne permettra d'assurer une robustesse du réseau de transport principal d'Hydro-Québec pour faire face, de façon fiable, aux phénomènes suivants :

- **La diminution de la consommation et des prévisions de consommation sur la Côte-Nord;**
- **La fermeture des centrales de Gentilly-2, Tracy et La Citière dans le sud du Québec.**

Ces changements causent notamment une augmentation du transit d'énergie sur les lignes du corridor Manic-Québec vers les grands centres de consommation et provoquent une diminution de la fiabilité du réseau de transport. La nouvelle ligne redonnera une capacité adéquate à ce corridor et permettra de maintenir la fiabilité du réseau en équilibrant la charge transportée, d'une part, de même qu'en fournissant une flexibilité additionnelle à la distribution d'énergie en cas d'incident sur le réseau.

Le CPQ estime ainsi que ce projet contribuera durablement au développement économique du Québec. Tout d'abord, en procurant une plus grande sécurité et autonomie énergétiques. Ensuite, en offrant une solution face aux intempéries qui s'avèrent de plus en plus fréquentes et importantes.

En raison de l'augmentation anticipée de certains phénomènes liés aux changements climatiques (augmentation de la fréquence et des épaisseurs des épisodes de verglas, orages, tornades, feux de forêt, changement dans les zones d'amplification de givre, etc.), le maintien de la fiabilité du réseau est d'autant plus urgent.

Ce renforcement du réseau est essentiel non seulement pour le bien-être et la sécurité des Québécois, mais également pour la productivité et la compétitivité des entreprises desservies et de l'économie québécoise en général.

B. Les retombées économiques et sociales du projet

Outre les perspectives à plus long terme énoncées ci-dessus, il faut pouvoir apprécier la portée économique et sociale du projet.

Une façon d'illustrer les retombées économiques consiste à avoir recours au tableau entrées-sorties (TES), qui met en évidence les différents échanges de biens et de services entre les agents économiques. S'appuyant sur le TES, le modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec évalue l'impact économique de divers projets comportant des dépenses d'investissement, de fonctionnement ou de consommation courante, en déterminant de quelle façon la demande de biens et services se propage entre les secteurs productifs sollicités directement et indirectement.

Il faut souligner que toute activité génère des retombées économiques, la contribution économique nette dépend non pas de l'ampleur des dépenses qui y sont associées, mais plutôt de la valeur ajoutée générée au-delà de ces dépenses. Cette valeur ajoutée s'avère considérable dans le secteur des services publics, comme l'électricité. En effet, chaque tranche de production de 100 millions de dollars augmente le PIB du Québec de 96 millions de dollars – la différence étant couverte par des importations.

Les projets de ligne génèrent habituellement des retombées économiques régionales de l'ordre de 15 % à 20 % de la valeur des contrats de déboisement et de construction¹. Ces retombées sont réparties selon les domaines suivants :

- **main-d'œuvre directe ;**
- **achat de matériaux ;**
- **location d'équipement ;**
- **services professionnels ;**
- **hébergement et services ;**
- **déboisement.**

À noter aussi que, puisque le projet traverse les territoires utilisés par trois communautés autochtones, des discussions sont en cours en vue de conclure des ententes particulières visant la maximisation des retombées économiques et sociales du projet pour ces communautés.

Ces retombées sont d'autant plus importantes dans le contexte où la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean présentait un taux d'activité (57 %) inférieur à celui de l'ensemble du Québec (64,6 %).

Les retombées du projet sont estimées à plus de 540 M\$, soit :

- **Près de 80% des coûts pour la ligne Micoua-Saguenay (500 M\$ des 632 M\$), seront investis au Québec;**
- **Pour les projets dans les postes, 40 M\$ seront investis au Québec, 14 M\$ pour le poste Micoua et 26 M\$ pour le poste Saguenay**

¹ <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-120/3211-11-120-4.pdf> page 10-182

C. Les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels et mesures de mitigation

Comme pour tout projet, il importe de mesurer les impacts environnementaux et écologiques et les défis qui se posent. Tout en gardant à l'esprit que le risque zéro et l'impact zéro n'existent pas, le CPQ estime qu'il est nécessaire de mettre en place les meilleures mesures de mitigation visant à atténuer au maximum les impacts écologiques. À cet égard, il sera important de tenir compte des préoccupations légitimes des municipalités et communautés qui sont directement touchées.

À cet effet, le CPQ note que deux autres scénarios alternatifs avaient été considérés par Hydro-Québec : la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes aux Outardes et des Laurentides et la construction de six plateformes de compensation série dans le corridor Manic-Québec.

Bien que la ligne aux Outardes-Laurentides répondait au besoin et représentait un scénario plus performant d'un point de vue technique, elle a été rejetée à cause de la longueur plus élevée entraînant des coûts et des impacts environnementaux plus élevés². Celle-ci aurait impliqué une nouvelle traversée du Saguenay à proximité de son embouchure, dans une portion très large de la rivière, et à un milieu beaucoup plus occupé à mesure qu'on approche de la région de Québec. Par ailleurs, la différence de longueur approximative entre les deux lignes, qui est de 165 km, aurait augmenté significativement les superficies déboisées de même que les impacts sur les habitats floristiques et fauniques, les milieux humides, le paysage, les sites de villégiature et le milieu bâti.

La troisième possibilité, consistant en une construction de six plateformes, a été écartée, car elle représentait une solution minimale et à court terme, et ne permettait pas de solutionner adéquatement la question des pertes électriques, alors que le projet de ligne retenu et présentement à l'étude permet la réduction de ces pertes.

Dans les circonstances, sur la base des informations fournies par le promoteur, il appert que le projet de tracé retenu est le scénario le plus optimal d'un point de vue technico-économique et environnemental.

Impact sur le caribou forestier

Toutefois, la ligne à l'étude pourrait représenter des inconvénients pour le caribou forestier. Afin d'en minimiser les impacts, Hydro Québec propose une mesure exceptionnelle qui consiste à rehausser les conducteurs suffisamment, afin de préserver des corridors boisés de connectivité visant à atténuer l'impact potentiel sur le comportement et les déplacements de l'espèce.³

Hydro Québec propose également différentes mesures d'atténuation pour les autres espèces qui risquent d'être affectées (orignal, ours noir, oiseaux, poissons).

Impact sur les milieux humides

Hydro-Québec prévoit établir un plan de restauration adapté aux différents types de milieux humides et hydriques qui seront touchés par les pertes temporaires.⁴ Notons que le promoteur évitera la plupart des

² <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-120/3211-11-120-12.pdf> page 2

³ <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-120/3211-11-120-14.pdf> page 1

⁴ Idem.

milieux humides du tracé : moins d'une vingtaine de pylônes sur 591 y seraient construits, et que cet impact sera compensé.

Impact sur les paysages

La méthode d'évaluation environnementale des projets de lignes utilisée par Hydro-Québec comprend une étude détaillée du paysage. Cette étude vise la caractérisation des différents types de paysage touchés par la zone d'étude d'un projet afin de déterminer les paysages les plus sensibles au passage d'une ligne. Lors de l'élaboration d'un tracé de ligne, une attention particulière est accordée aux paysages valorisés. On cherche à éviter les secteurs d'intérêt visuel, les attraits visuels, les parcours d'intérêt visuel et les structures paysagères d'intérêt.

L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local

Hydro-Québec a développé ce projet en collaboration avec les communautés d'accueil. On compte jusqu'à maintenant, plus de 100 occasions d'échanges avec le public, dont 8 séances de portes ouvertes, des rencontres avec les villégiateurs sur la Côte-Nord ainsi qu'une tournée de communication à l'automne 2018. Le promoteur présente un projet de moindre impact, et ceux-ci sont bien identifiés. Enfin, des mesures d'atténuation adéquates sont proposées.

Communautés autochtones

Dans le cadre de ce projet, le promoteur s'est entendu avec les trois communautés autochtones touchées par le tracé : Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh.

CONCLUSION

Le CPQ croit que le projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay en est un de développement qui répond adéquatement à la triple considération écologique, sociale et économique.

Ce faisant, il invite le BAPE à recommander au gouvernement de permettre d'aller de l'avant avec le projet.



CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

1010, RUE SHERBROOKE OUEST | BUREAU
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7 | 510

514 288-5161 OU 1 877 288-5161

CPQ.QC.CA
